



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
SH

Date de l'annonce publique de la séance:
16.09.2010
Date de la convocation des conseillers :
16.09.2010
point de l'ordre du jour no:

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 septembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Hannen, Roller, Huss, Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers communaux

COMMISSARIAT DE DISTRICT 7-03

28 SEP. 2010

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Modifications budgétaires pour l'exercice 2010 / Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2010 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur l'ingénieur-directeur des travaux municipaux du 16 septembre 2010 :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveaux crédits
Propriétés communales :				
3/0125/6611/001	Impôt foncier des immeubles communaux	0 €	20.000 €	20.000 €
Service Incendie :				
3/0340/6324/016	Subside au service d'incendie	55.000 €	45.000 €	100.000 €

Considérant que l'équilibre budgétaire ne sera pas affecté, sachant que ces crédits supplémentaires seront couverts par :

- une diminution de 20.000 € à l'article 3/1390/6610/022 « impôts et taxes »
- une diminution de 45.000 € à l'article 3/0734/6173/023 « recyclage pour commerces »

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e
à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2010 suivant le tableau ci-dessus.

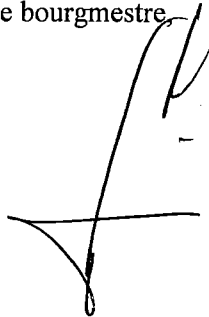
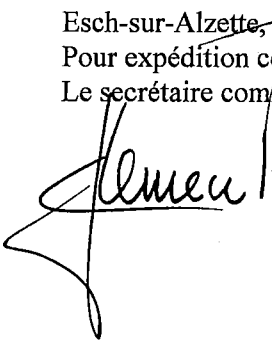
En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24.09.2010
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

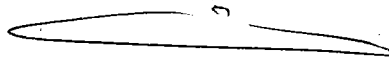
Le bourgmestre,



CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B01011K Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 4 octobre 2010
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région



Service : Secrétariat
LESCH Esch/Alzette, le
12 OCT. 2010

